

Conseil municipal de Saint-Riquier es Plains

Séance du 22 Août 2014

1) Modification du règlement de la cantine scolaire

En raison de l'application à la rentrée de septembre de la réforme des rythmes scolaires, il y aura école le mercredi matin. Un service de cantine sera mis en place le mercredi de 11 h 45 à 12 h 45 par la commune. Les parents ou les responsables désignés par les parents devront venir chercher les enfants à 12 h 45. Les enfants se rendant au Centre de Loisirs de Saint-Valery en Caux seront ramassés à 12 h 40 par un car de la CCCA sur le parking de l'école maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve le règlement de la cantine scolaire qui sera applicable dès la rentrée 2014.

2) Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires l'école se terminera à 15 h 45. Les parents pourront laisser les enfants jusqu'à 16 h 30 ou les récupérer à 15 h 45. Des activités vont être mises en place par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre entre 15 h 45 et 16 h 30. Cette nouvelle organisation nécessite l'utilisation d'une partie des locaux scolaires par la CCCA. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse des locaux à la CCCA.

3) PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

M. le Maire rappelle que toutes les communes doivent réaliser le PAVE.

Les objectifs de l'élaboration du PAVE est d'adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes avec poussettes, femmes enceintes, personnes âgées...).

Il s'agit de s'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Les centres d'intérêt ont été recensés par le service BATESAT de la DDTM de Dieppe : bâtiments publics, écoles, abris-bus, points d'apport volontaire, aires de jeux, salle de sport, lotissements, commerce, église, entreprise, parkings... A l'issue du diagnostic, une estimation des travaux ainsi qu'un échéancier seront proposés à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré accepte l'élaboration du PAVE.

4) Projet éolien sur les communes de Canouville/Ouainville

Dans le cadre de ce projet, ERDF doit demander aux communes l'autorisation pour le passage du réseau sur leur territoire. Le réseau devant passer sur la parcelle ZC 7 propriété de la commune, une convention doit être signée entre la commune et ERDF. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec ERDF.

5) Questions diverses

.Les personnes suivantes désignées par la direction générale des finances publiques siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Commissaires titulaires

Claude Corruble
Arnaud Deneuve
Nathalie Equinet
Estelle Hubert
Elisabeth Laiguillon
Jean-Jacques Clément

Commissaires suppléants

Sabine Roussel
Bruno Lemeunier
Marie-Françoise Lenon
Magali Lhommet
Guillaume Leclef
Claude Mius

. Les samedi et dimanche 6 et 7 septembre prochains auront lieu les Journées des 30 ans du Gaseg foot. Le conseil municipal est invité à y participer. Une kermesse, des matchs de foot, jeux pour enfants, restauration rapide et feu d'artifice sont prévus.

. La journée pétanque se déroulera le dimanche 21 septembre 2014.

En ce qui concerne les travaux aux écoles, M. Godefroy indique que la faïence dans les toilettes des professeurs est terminée.